



www.fnte.cgt.fr

**MESURES 2018
PERSONNELS CIVILS
COMPTE-RENDU**



27 SEPTEMBRE 2017

Projet de loi
de finances
2018

**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr



PRÉSENTATION MESURES PERSONNELS CIVILS 2018

COMPTE-RENDU

Le 11 octobre 2017, en l'absence de la directrice des ressources humaines du ministère des armées et de son adjoint, le chef de service SR-RH Jean-Pierre Adnet a présidé cette séance¹ qui faisait suite à la présentation générale du budget 2018 par la ministre le 29 septembre dernier.

EFFECTIFS

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a fixé la trajectoire des effectifs pour l'ensemble des ministères. **Pour le ministère des armées, le solde net (suppressions et créations confondues), militaires et civils, s'élèverait à +518 en 2018 et +450 en 2019.**

Les +518 en 2018 se répartiraient de la manière suivante :

DRSD	+139
DGSE	+214
CEMA (avec DRM)	+97
DGA	+24
SGA	+25
DGRIS	+1
SIAé	+18
	+518

Pour les personnels civils, le solde net serait de +666 (dont 80 au SIAé), essentiellement dans les métiers Renseignement, Cyberdéfense et Soutien :

Catégorie A et contractuel niveau I	+391
Catégorie B et contractuel niveau II	+788
Catégorie C et contractuel niveau III	+238
Ouvriers de l'Etat	-751
	+666

Si 399 ouvriers de l'Etat devraient être recrutés en 2018 dans certaines professions ouvrières « sous tension », le solde négatif (suppressions et créations confondues) acte l'abandon d'une majorité de professions de la nomenclature des professions ouvrières.

L'état des besoins des employeurs ne devrait être connu du service SR-HC que fin 2017. Ce dernier doit établir son plan de recrutement prévisionnel pour le BOP dont il est en charge. Ce BOP représente 50 500 emplois (pour mémoire, les autres emplois civils sont gérés par la DGA, le SSA et la DGSE).

¹ Représentant FNTC-CGT : Christian Prévot, membre du bureau fédéral.

Le plan de recrutement des personnels civils SRHC s'élèverait donc à 3 000 emplois (contre 2 500 en 2017).

Comme 1/3 des effectifs (16 000) partiraient à la retraite d'ici 2025, l'enjeu est de taille et les risques de « facilité » à travers le recrutement de contractuels ou l'externalisation d'activités sont grands.

Une « Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines », utilisant un outil commun - une banque de données RH (militaires et civiles) - et un référentiel commun - le Répertoire des Emplois Ministériels - devrait être mise en place en 2018 pour les familles professionnelles prioritaires et, selon la DRH-MA satisfaire ainsi au mieux les besoins des employeurs.

Avec le changement de nom du ministère, la valorisation du personnel civil à l'extérieur de l'institution n'en est pas facilitée !

A l'image des concours IEF en 2017, 2 concours TSEF devraient être organisés en 2018 et un concours AA devrait avoir lieu en tout début d'année.

MESURES CATÉGORIELLES CIVILES 2017

En exécution budgétaire, 35,47M€ seront consommés d'ici fin décembre 2017 :

	TOTAL	
Mesures statutaires :		35,47 M€
EAP 2016		
Création du nouveau grade d'ASHQ (agent de service hospitalier qualifié)		0,572 M€
Tickets mobilité dans le cadre du RIFSEEP		
Autres mesures statutaires		
CIGEM des attachés, Passage en A des ergothérapeutes, PPCR, GRAF des IEF, Mesures DGSE (Fusion inspecteurs Attachés, transformation de l'échelon spécial des AC en 8 ^{ème} échelon et créations d'emplois fonctionnels), Mesures OE (résorption des petits groupes, avancement et 9 ^{ème} échelon)		13,7 M€
Mesures indemnitaires		
CIA (y compris pour les maîtres d'apprentissage)		12,504 M€
Revalorisation de la prime de rendement des OE		6,313 M€
Prime de service des paramédicaux		0,841 M€
Revalorisation DGSE		1,015 M€
Tickets mobilités et promotion		0,475 M€
Revalorisation contrôleurs essais réception (CER)		0,062 M€

MESURES CATÉGORIELLES CIVILES 2018

Un plan catégoriel civil en 2018 de 22,39M€ devrait financer le PPCR et le RIFSEEP (tickets mobilité IFSE et CIA).

En complément de l'enveloppe soclée en 2017 à hauteur de 12M€, un complément de 8,8M€ est inscrit en 2018, portant le montant global de cette prime éminemment précaire et individualisée à 20,8M€.

Extension des mesures obtenues en 2017	5,867M€
Mesures OE (résorption des petits groupes, création groupe avancement, création 9 ^{ème} échelon, ...)	5,3M€
Création d'emplois fonctionnels à la DGSE	0,567M€
Mesures interministérielles ou ministérielles	6,417M€
Mise en œuvre du PPCR (transferts primes/points, réformes des grilles, reclassement A des ASS)	5,2M€
Amélioration du déroulé des carrières : GRAF des attachés, augmentation du nombre de CTD, création du GRAF pour les IEF	
Mesures en faveur des personnels civils de la DGSE	1,217M€
Mesures ciblées sur d'autres populations : revalorisations indemnitaires pour les CER, poursuite de l'amélioration de la grille indemnitaire des ICT DGA	
Mesures indemnitaires	10,107M€
Abondement de l'enveloppe de CIA, clause de revoyure	8,8M€
RIFSEEP autres corps (conservateurs, CED, BIBAS, ...)	
Enveloppe RENSEIGNEMENT (revalorisations indemnitaires, ITM, ...)	1,307M€
Mesures de revalorisation DGA (Ile du Levant, Mourillon, Mt Coudon, indemnité spéciale pour travaux de recherche, CER)	
TOTAL	22,392M€

REVALORISATION DES CONTRACTUELS

L'enveloppe consacrée à la revalorisation du personnel contractuel civil est en hausse de 5,5M€ et se répartit de la manière suivante :

Populations	Montant GVT positif 2018	Evolution 2018/2017
Agents Berkani suite à transformation en 84-16	120 165 €	0 €
Agents Décret de 1949 suite à transformation en 84-16	789 773 €	789 773 €
Personnels recrutés localement (PRL)	260 000 €	0 €
Contractuels 84-16 du SRHC	910 959 €	345 545 €
Contractuels 84-16 du SSA	141 957 €	58 807 €
Contractuels DRM-DRSD	1 700 000 €	1 700 000 €
Contractuels DGSE	2 544 463 €	1 814 463 €
ICT/TCT de la DGA	3 783 481 €	89 239 € *
TOTAL enveloppe 2018 des contractuels	10 250 798 €	5 525 295 €

* L'enveloppe des ICT-TCT a été revalorisée courant 2017 à hauteur de 727 468 €.

Bien que profondément dérogoire à la réglementation (et à la loi), les agents « décret 49 » pourront exercer un droit d'option pour basculer en 84-16 au 1^{er} juillet 2018. Pour les agents « Berkani », la bascule sera au 1^{er} janvier 2018.

La DRH-MA justifie cette mesure par le blocage absolu d'évolution des décrets 49 par la DGAFP et l'urgence au vu de la moyenne d'âge de 57 ans des agents. Il serait procédé, tant pour les « Berkani » que pour les « décrets 49 », à un reclassement individualisé, du « sur mesure » pour chaque agent. Peu importe la manière (et la procédure), ce serait donc le résultat qui compte, c'est-à-dire pouvoir donner un petit quelque chose en reconnaissance d'avoir été pendant des années des laissés-pour-compte du ministère.

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS

Avoir un schéma d'emplois positif ne signifie pas abandonner les opérations de restructuration dorénavant bien souvent appelées de transformation (SCA, SSA).

Le ministère des armées a obtenu de Bercy des crédits pour continuer à « casser » des emplois : 72,82 M€ dont **32,86M€ pour le « PAR Civil »**.

Au-delà des mobilités, 108 IDV OE et 50 IDV Fonctionnaires seraient accordées.

BUDGET ACTION SOCIALE

Le budget de l'action sociale passerait de 101,5M€ en 2017 à **111M€ en 2018**, en liaison avec la poursuite du plan d'amélioration de la condition du personnel (PACP) et la mise en œuvre du nouveau « Plan Familles ».

Ce budget et ces plans seront présentés au prochain CCAS du 29 novembre.

- 8,9M€ sont en Titre 2 et concerne notamment l'allocation pour enfant handicapé.
- 68,10M€ représentent la subvention à l'IGESA.
- 33,8M€ sont les crédits ASA.

ANALYSE CGT

Dans leur grande majorité, les mesures catégorielles présentées ici crantent un peu plus les attaques statutaires.

Elles remettent au goût du jour la rémunération à la tâche, à la flexibilité et à la docilité. Elles accentuent la concurrence entre les personnels, entre les postes, entre les métiers et les professions, entre les employeurs et entre les ministères, au service d'une transformation du service public dont le « coût », la dépense publique est toujours à réduire.

Tout ça pour financer toujours plus d'aides, d'exonérations et d'allègements pour les plus riches.

L'agent public crée aussi de la richesse, accessible et partagée par le plus grand nombre. Lui infliger un gel de la valeur du point d'indice pénalise sa rémunération qui est avant tout son traitement indiciaire. De 2010 à août 2017, le point d'indice a décroché d'environ 8 % par rapport à l'inflation.





Jour de carence, CSG sont d'autres signes récents d'une reconnaissance à l'envers de son travail.

ENSEMBLE, REVENDIQUONS :

- ☞ la défense du statut des fonctionnaires, cadre collectif de garanties pour les agents et les usagers, dans le cadre du combat interprofessionnel contre la casse du Code du Travail et du principe même de garanties nationales,
- ☞ l'augmentation des salaires par une forte revalorisation du point d'indice et des mesures pour rattraper les pertes antérieures,
- ☞ face à la hausse de la CSG, que nous contestons, l'attribution de points permettant une amélioration du pouvoir d'achat,
- ☞ la reconnaissance du travail effectué dans le déroulement de carrière et donc l'abrogation de toutes les formes de salaire au mérite, dont le RIFSEEP,
- ☞ des créations d'emplois statutaires et l'arrêt immédiat de toutes les suppressions,
- ☞ l'abandon du jour de carence,
- ☞ le développement des missions publiques et l'abandon des externalisations,
- ☞ la revalorisation des carrières, la reconnaissance des qualifications, la revalorisation des filières et des corps notamment les corps à prédominance féminine,
- ☞ le maintien et le renforcement de nos systèmes de retraite,
- ☞ la revalorisation urgente des pensions versées.

Montreuil, le 11 octobre 2017.



 www.fnfte.cgt.fr	<h3>Bulletin de syndicalisation</h3>	 www.fnfte.cgt.fr
Nom : Prénom :		
Fonctions/Statut :		
Adresse :		
Ville : Code Postal :		
Téléphone : Mail :		
Établissement :		
À remettre à un délégué CGT ou à renvoyer à la Fédération Nationale des Travailleurs de l'État CGT, 263 rue de Paris-Case 541- 93515 Montreuil Cedex - Mail : trav-etat@cgt.fr		